

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune  
De SAINT-FORGEUX (Rhône)  
En date du 24 OCTOBRE 2023**

Nombre de membres en exercice : 14  
Nombre de membres présents : 13  
Nombre de suffrages exprimés : 14

Date de convocation : 18/10/2023  
Date d'affichage : 18/10/2023

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS le VINGT-QUATRE OCTOBRE à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la Salle du Conseil sous la présidence de **Mr Gilles DUBESSY**, Maire.

**Etaient présents** : Mesdames et Messieurs Gilles DUBESSY, Christelle LAFFAY, Daniel CHAUD, Isabelle DESSEIGNE, Michel GIRERD, Julien BOLVY, Stéphanie MAGAT, Fabrice DUREL, Catherine MAINAND, Chrystelle BALME, Boris RABOUTOT, Vanessa GIRERD, Jérôme DURAND.

**Absent excusé** : Monsieur Gilles PUIPIER donne pouvoir à Monsieur Daniel CHAUD

**Secrétaire de séance** : Madame Catherine MAINAND.

Les élus présents physiquement constituent le quorum nécessaire aux délibérations.

Monsieur le Maire ouvre la séance, et demande au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal de la dernière réunion de Conseil, en date du 19 septembre 2023.

Ce procès-verbal n'apporte aucune remarque et est adopté.

### Ordre du jour

1. Attribution de la Maîtrise d'œuvre pour la rénovation et optimisation du chauffage du bâtiment communal « Salle Polyvalente-Gymnase »
2. Demande de versement de subvention à la COR sur l'audit effectué pour la rénovation énergétique.
3. Régularisation du dossier d'élargissement de la voirie au lieu-dit- le « Pellerat » Voie Communale N° 11
4. Régularisation foncière « Chemin du Fenouillet route d'Ancy »
5. Présentation des divers rapports 2022 : COR, Syndicat des eaux, SYRIBT Tous les rapports sont disponibles sur le site internet de chaque prestataire.
6. Informations diverses.
7. Affaires Diverses.

Délibération N°28/2023

#### **Objet : Attribution de la Maîtrise d'œuvre pour la rénovation et optimisation du chauffage du bâtiment communal « Salle Polyvalente-Gymnase »**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 15 mars 2022 concernant la convention d'adhésion au service de Conseil en énergie porté par la COR. Pour faire suite à cette délibération nous avons mandaté le cabinet d'étude BEEM sis 120 rue de Saint Cyr à Lyon pour effectuer l'audit énergétique pour « la Salle Polyvalente et le Gymnase ».

Réalisation de l'Audit courant juin 2023, présentation du rendu de l'étude aux élus en juillet 2023.

Il convient aujourd'hui de retenir le cabinet d'étude pour la Maîtrise d'œuvre. Le cabinet d'étude BEEM nous a fait une proposition d'honoraire pour un montant de 13 900 € HT soit 16 680 € TTC qui représente 5,31 % du montant estimatif des travaux d'isolation pour un montant de 58 680 € HT et des travaux pour le chauffage 202 591 € HT pour un total de travaux 261 631 € HT soit 313 957.20 € TTC. Au vu du montant de la prestation, la réglementation, ne nous oblige pas à lancer la procédure pour un marché.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé et après en avoir délibéré :

par 14 Voix pour 0 voix contre 0 voix abstention

**CHOISIT** le Cabinet d'étude BEEM pour la mission de maîtrise d'œuvre des travaux de rénovation énergétique et optimisation du chauffage du bâtiment communal « salle polyvalente-Gymnase » pour un montant de 13 900 € HT soit 16 680 € TTC.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la mission de Maîtrise d'œuvre avec le bureau d'étude BEEM sis 120 rue de Saint Cyr à LYON.

**DIT** que les crédits sont prévus au budget d'investissement de la commune pour l'année 2023.

**Objet : Demande de versement de subvention à la COR sur l'audit effectué pour la rénovation énergétique du bâtiment communal « Salle Polyvalente-Gymnase »**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 15 mars 2022 concernant la convention d'adhésion au service de Conseil en énergie porté par la COR.

Il convient aujourd'hui de demander le versement de l'aide accordée par la COR soit 50 % du montant de la facture de l'audit qui est de 7 000 € HT soit une aide de 3 500 €.

Cependant, notre dossier doit être transmis à la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités concédantes et Régies) selon un calendrier qu'elle a défini, une fois par semestre, les subventions sont reversées au SYDER qui reverse ensuite à la COR.

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

par 14 Voix pour 0 voix contre 0 voix abstention

**APPROUVE** la demande de versement de l'aide accordée par la COR de 50 % selon la facture du cabinet d'étude BEEM d'un montant de 7 000 € HT soit une aide de 3 500 €.

**MANDATE** Monsieur le Maire pour entreprendre toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente.

Délibération N°30/2023

**Objet : Régularisation du dossier d'élargissement de la voirie au lieu-dit- le « Pellerat » Voie Communale N° 11**

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 24 mai 2018 N°17/2018, concernant la donation par Monsieur Roger DEBOURG d'une surface de 83 m<sup>2</sup>. Il convient aujourd'hui d'indiquer l'acquisition pour 1€.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient de régulariser l'élargissement de la voirie communal N°11 située au Pellerat.

Les travaux d'élargissements de la voirie ont été réalisés sur une surface de 83 m<sup>2</sup> provenant de la parcelle AR 76 appartenant à Monsieur DEBOURG Roger. La division parcellaire a été faite par le Cabinet ARGEOL de Tarare.

Monsieur DEBOURG Roger fait cession de la parcelle d'une surface de 83 m<sup>2</sup>.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer l'acte correspondant et précise au Conseil Municipal que l'acte sera établi par notre notaire Maître Julie LAUTREY de Vindry sur Turdine. Les frais, droits et honoraires occasionnés pour cette opération sont à la charge de la Commune.

Le Conseil après en avoir écouté l'exposé et à l'unanimité :

par 14 Voix pour 0 voix contre 0 voix abstention

**ACCEPTÉ** la cession faite par Monsieur Roger DEBOURG d'une surface de 83 m<sup>2</sup> pour un euro, provenant de la division parcellaire de la parcelle AR 76.

**DIT** que tous les frais afférents à cette acquisition seront à la charge de la Commune.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour formaliser cette acquisition au prix de 1 €.

Délibération N°31/2023

**Objet : Régularisation foncière « Chemin du Fenouillet route d'Ancy »**

Monsieur le Maire a informé le Conseil Municipal lors de sa séance du 9 juin 2023 la demande de Monsieur Christophe PETIT propriétaire de la parcelle AL 233 jouxtant la route d'Ancy et le chemin du Fenouillet.

Lors de l'intervention du géomètre sur les lieux, il est apparu des distorsions cadastrales qui nécessitent une régularisation foncière ; qui correspond à l'élargissement du chemin du Fenouillet d'une surface de 33 m<sup>2</sup>.

Monsieur le Maire indique que nous avons une parcelle de terrain d'une surface de 239 m<sup>2</sup> qui n'est plus d'utilité publique, jouxtant la parcelle AL 233 et la route d'Ancy.

Il convient aujourd'hui de formaliser l'échange entre la commune et le propriétaire riverain, que l'échange interviendra sans soulte ; étant précisé que ce transfert fera l'objet d'un acte notarié reçu et authentifié, en vue de sa publication au fichier immobilier, par notre notaire Julie LAUREY de vindry sur Turdine. Les frais, droits et honoraires occasionnés par cette opération seront à la charge de Monsieur Christophe PETIT.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

Par 14 voix pour et 0 voix contre 0 voix abstention

**AUTORISE** l'échange de 239m<sup>2</sup> contre 33m<sup>2</sup> sans soulte entre Monsieur Christophe PETIT et la Commune.

**DECIDE** que tous les frais afférents à cet échange seront à la charge de Monsieur Christophe PETIT.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour formaliser cet échange.

Délibération N°32/2023

**Objet : Présentation des divers rapports 2022**

Rapport Annuel « d'activité » de la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien.

Rapports Annuel sur la qualité et la gestion du service « Elimination des Ordures Ménagères » de la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien.

Rapport Annuel sur le prix et la qualité du service public de « l'assainissement collectif » de la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien.

Rapport Annuel sur le prix et la qualité du service public de « l'assainissement non collectif » de la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien.

Rapport du syndicat des eaux de la région de Tarare du prix et qualité du service public et rapport du délégataire.

Rapport du Syndicat de Rivière Brévenne Turdine.

**Tous les rapports sont disponibles sur le site internet de chaque prestataire.**

Le Conseil Municipal, ouï les exposés et à l'unanimité :

**PREND** acte de la présentation de ces rapports et de leurs conclusions, qui sont tenus à la disposition du public en Mairie.

**6) Informations diverses :**

Monsieur le Maire indique suite à la réunion avec le district de la fédération du Football du Rhône le terrain de foot respect les normes, la validité est pour dix ans, nous devons faire des recherches aux archives pour leur envoyer les plans du bâtiment.

Pour la rue du stade, l'enrobé va être fait prochainement, il conviendrait de restreindre le stationnement sauvage le long du stade, en effet c'est dangereux pour les enfants, il conviendrait de mettre des pierres, mais une moissonneuse ne passe plus, la commission réfléchit à une solution pérenne.

Monsieur Pascal DURDILLY prend sa retraite au mois de novembre 2024, nous avons reçu un courrier de dédite de sa part concernant le fermage.

La propriété de Monsieur MERLE Sylvian, jouxte un mur appartenant à la commune, il souhaite l'acquérir afin de mettre une palissade, pouvons-nous lui céder ? Oui à l'unanimité.

Monsieur le Président du Département sera présent à la salle d'animation le lundi 4 décembre 2023 pour une réunion avec les élus.

Mme Joséphine BERTHET demande si elle peut de nouveau occuper la chapelle de Grévilly pour un nouveau tournage le week-end du 28 et 29 octobre 2023. Le Conseil Municipal est favorable pour un nouveau tournage, prévenir Madame Suzanne ANTOINE.

Une prière sera organisée par la paroisse le samedi 28 octobre à 10h30 au cimetière.

Le repas de fin d'année avec les agents sera le mercredi 20 décembre 2023 à midi.

La cérémonie des vœux est le 7 janvier 2024 à 10h30 à la Salle Polyvalente, nous nous retrouverons ensuite pour notre repas de l'année avec vos conjoints.

Un voyage est organisé à Paris, il sera le 13 Mai 2024, pour le Conseil Municipal. Afin d'organiser au mieux notre sortie merci de bien vouloir me préciser votre présence sans tarder. Une visite à l'Assemblée Nationale est prévue.

Monsieur Fabrice DUREL en quoi consiste les travaux à l'abattoir ?

Monsieur le Maire explique le fonctionnement de l'abattoir et indique qu'effectivement que les travaux ont bien commencé (voir les rapports sur le site de la COR).

Monsieur le Maire informe du gros projets de travaux par le SYRIBT à la Giraudière.

---

Procès-verbal approuvé lors de la séance du Conseil Municipal du 5 Décembre 2023

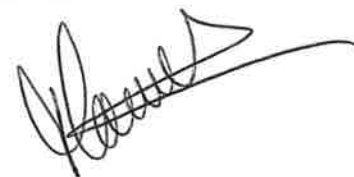
Le Maire

Gilles DUBESSY



La Secrétaire de séance

Mme Catherine MAINAND



Madame Christelle LAFFAY :

Lecture de l'Etat Civil depuis le dernier Conseil Municipal.

Présentation du dernier Trait d'Union, du calendrier des manifestations 2024 ainsi que de la carte de vœux 2024.

La distribution du Trait d'union et du calendrier des manifestations sera à faire pour la semaine 44.

Présentation par vidéo projection de l'emplacement du nouveau panneau lumineux d'informations doubles faces qui se situera sur la place de la Mairie, le coût de ce nouveau panneau lumineux est de 16 064 € HT la prestation pour la location de l'engin pour la mise en place est de 600 €HT et l'hébergement sur serveur WEB est de 180 €/an.

Etes-vous d'accord pour cette acquisition ? En ce qui concerne l'emplacement, nous n'avons pas le choix. Le Conseil à l'unanimité est d'accord pour signer le contrat d'acquisition.

Cérémonie du 11 novembre départ à 10h00 place de la Mairie, mise en place pour le vin d'honneur à la salle d'animation à 9h30. La Gerbe et les fleurs pour les enfants ont été commandées chez le fleuriste crocus à Vindry sur Turdine.

Monsieur Daniel CHAUD :

Voirie Communale, les travaux au stade et chemin des Chevreuils sont arrêtés à cause des intempéries, ils reprendront dès que possible.

Des décorations pour les fêtes de Noël seront réalisées courant novembre par les membres de la commission fleurissement.

Madame Christelle LAFFAY demande que des fleurs soient mises dans le bac de l'accueil.

Salle du Tram des barrières en bois vont être installées, Monsieur Michel GIRERD indique que nous sommes attendons le devis de KITFORET.

Il serait judicieux de reprendre la délibération concernant les droits de placement pour les manèges de la vogue, lors de la fête d'automne.

Un débat autour des branchements électriques pour les manèges.

Monsieur le Maire indique que les forains se branchent sans compteur sur les logettes existantes ...

Le primeur vient de moins en moins sur le marché, il faudrait que l'on puisse démarcher un autre primeur...

Monsieur Michel GIRERD indique qu'il connaît, un primeur de Pannissière, il se renseigne s'il peut venir le samedi matin.

Madame Isabelle DESSEIGNE :

Le centre de loisir a ouvert ces portes pour les vacances de la Toussaint ce lundi 21 octobre 2023.

Monsieur le Maire remercie Isabelle DESSEIGNE et Madame Vanessa GIRERD pour avoir porté et mené à bien ce dossier.

Les extincteurs au centre de loisirs sont à fixer ainsi que l'affiche pour les consignes d'urgences.

Voire « loisir habitat » pour commander une télécommande pour le store du centre de loisir.

J'ai reçu une demande de l'école publique : lors de la journée du 9 novembre contre le harcèlement, il faudrait poncer les bancs de la cour, ainsi les enfants peindront les bancs et un banc sera peint différemment en faisant des dessins ce banc sera celui de l'amitié.

Le Conseil d'école publique est le 7 novembre 2023 à 18h00.

L'envoi des invitations se fera le 6 novembre 203 pour une réponse au 24 novembre 2023, pour le repas des aînés du 12 décembre 2023 à la salle polyvalente.

Micro-crèche suite à l'ouverture des plis concernant le marché, une réunion sera programmée, en Mairie pour l'analyse des offres.

Mademoiselle Jade BLEIN de Saint-Forgeux demande de la gratuité de la salle Polyvalente, afin d'organiser une manifestation destinée aux enfants de 3 à 10 ans, les revenus de cette animation seront pour l'association « le Chemin de LOLA » de Feurs. La salle étant prise le 25 novembre, une autre date devra être donnée, afin qu'elle puisse organiser cette manifestation, le Conseil Municipal à l'unanimité est favorable pour le principe voir pour une autre date.

Monsieur Michel GIRERD :

Les coussins berlinois et le marquage au sol pour la zone 30 sur la route, se feront semaine 44.

Nous sommes toujours dans l'attente du devis de la Société AUBONNET pour les travaux dans l'église.  
Monsieur le Maire indique que nous pourrions obtenir une subvention et une aide technique pour les différents travaux à réaliser de la part du Diocèse.

Le choix pour l'acquisition de l'épareuse s'est porté sur la société Norematt, le délai de livraison est de 7 mois.

La pose des illuminations par les agents est prévue à partir du 4 décembre et la dépose après les vœux du Maire soit le lundi 8 janvier 2024.

Nous avons loué deux chauffages pour la Salle polyvalente à la Société KILOUTOU pour un mois pour un montant de 900 € TTC, nous pourrions faire une demande de devis pour l'acquisition d'un chauffage.

La vogue d'automne s'est très bien passée, le comité des fêtes est satisfait.

Monsieur Julien BOLVY :

Présentation des différents permis de construire et de déclaration préalable depuis le dernier Conseil Municipal.

Monsieur Jérôme DURAND :

Le dossier du City stade a été transmis au SYRIBT et à la Direction Départemental du Territoire, pour la zone rouge (inondation).

Madame Chrystelle BALME :

L'éclairage public route de Villechenève éclaire de nouveau le matin dès 6 h00.

Monsieur Fabrice DUREL :

Concernant les locations de salle par les administrés de Saint-Forgeux, peuvent-ils réserver d'une année sur l'autre ?

Monsieur le Maire indique que non, sachant que le calendrier des manifestations se finalise au mois d'octobre de l'année précédente.

Monsieur Boris RABOUTOT :

Pourrions-nous organiser une session pour l'utilisation d'un défibrillateur ?

Monsieur Julien BOLVY indique que la croix-blanche organisait une session pour le SS1, je me renseigne pour que la commune en partenariat avec la croix-blanche ou un autre organisme, puisse organiser une session sur l'utilisation d'un défibrillateur.

Monsieur le Maire :

Indique que :

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40